

Le Conseil fédéral — Le portail du Gouvernement suisse

Publié le 27 mars 2012

Conférence de presse des 100 jours

Berne, 27.3.2012 - Allocution du Conseiller fédéral Alain Berset - Seules les paroles prononcées font foi

Mesdames, Messieurs.

Je vous remercie d'avoir répondu à mon invitation au Rosengarten pour vous présenter le bilan de mes 100 premiers jours à la tête du Département fédéral de l'intérieur (DFI) et vous donner les orientations à venir.

J'ai constaté que les gens expriment souvent leur besoin de sécurité. Et la sécurité la plus importante est d'abord la sécurité sociale. Le DFI se charge précisément de ce domaine. Les assurances sociales veillent à ce que chacun puisse vivre dans la dignité, qu'il soit jeune ou vieux, malade ou en bonne santé, pauvre ou riche. L'éducation permet de bénéficier de l'égalité des chances – chaque enfant doit pouvoir démarrer dans la vie en ayant les mêmes possibilités. La culture enfin nous relie, elle nous aide à comprendre les autres, elle secoue, elle rassemble. Elle crée des perspectives et alimente la réflexion.

C'est aussi au Département de l'intérieur que l'on met concrètement en œuvre la solidarité sociale. Les assurances sociales sont fondées sur l'idée que toutes les personnes vivant dans notre pays peuvent à la fois y contribuer et en bénéficier.

Je pense être à la tête d'un département fascinant parce que tout ce que nous y faisons est directement lié au quotidien des habitantes et habitants du pays.

Cela fait à peine plus de 100 jours maintenant que j'ai été élu au Conseil fédéral et 87 que j'ai pris mes fonctions. Entre-temps, j'ai fait la connaissance de plusieurs centaines de collaboratrices et collaborateurs du Département, notamment lorsque j'ai rendu visite aux offices du DFI. Hier par exemple, je me suis rendu à l'Office fédéral des assurances sociales pour rencontrer toutes les personnes qui y travaillent. La compétence et l'engagement de ces femmes et de ces hommes m'a impressionné et c'est un plaisir de travailler avec eux.

Je sais que l'on attend beaucoup du DFI. Et je vous assure que nous travaillons dur. Nous ne pouvons pas nous permettre d'attendre, car cela

équivaldrait à mettre en jeu la confiance que la population porte à l'Etat, aux assurances sociales. Les attentes sont élevées et le moment est adéquat pour agir, avec le Conseil fédéral, le Parlement et le soutien de la population.

La stabilité de notre pays, la cohésion sociale et le respect de nos institutions me tiennent très à cœur. Mais stabilité ne veut pas dire immobilité. Il s'agit d'avancer et de progresser sans perdre l'équilibre. Il faut pour cela agir de manière prospective, écouter, débattre et intégrer. C'est ainsi que l'on peut trouver des solutions équilibrées que la majorité accepte. Nous devons percevoir aujourd'hui quels seront les problèmes de demain. Nous devons élaborer aujourd'hui des solutions pour éviter ces problèmes. Nous sommes donc tenus de rester toujours en mouvement. C'est la seule possibilité de donner aux habitants de ce pays stabilité et sécurité.

Le poète autrichien Erich Fried a dit «Wer will, dass die Welt so bleibt, wie sie ist, der will nicht dass sie bleibt» ce qui donne en traduction libre «Celui qui veut que le monde reste comme il est, ne veut pas qu'il perdure».

Fort de cette conviction, je ne veux pas «seulement» être le chef du DFI, où je contribuerai à la politique sociale, à la politique de la santé, à la politique de la formation et à la politique culturelle notamment, mais aussi membre du Conseil fédéral. J'en attends de même de mes collègues. Car les thèmes traités par le DFI, comme les assurances sociales ou la santé publique, revêtent une importance majeure pour notre pays et requièrent l'intérêt et l'engagement de chacun de nous.

Mesdames et Messieurs,

Permettez-moi de vous donner maintenant un aperçu des trois premiers mois, ainsi que des activités et des orientations à venir. Je me concentrerai sur les questions sociales, la santé, l'éducation et la culture. Cela ne veut pas dire pour autant que je ne parlerai pas des autres domaines dont le DFI a la charge ou qu'il ne s'y passe rien. Mais je sais que le temps que vous pouvez me consacrer est limité.

1. AVS - 2e pilier

L'AVS est le parfait exemple de la solidarité et du bien commun. Elle a déjà 64 ans, et par conséquent l'âge de toucher elle-même l'AVS. Mais il ne saurait être question de retraite : l'AVS est le symbole du contrat entre les générations. Elle démontre chaque jour comment la solidarité peut être vécue.

La prévoyance-vieillesse a été améliorée par le 2e pilier, qui est obligatoire depuis une génération maintenant. Nous pouvons donc pour la première fois dans l'histoire de notre pays juger les deux piliers d'un point de vue global. Nous avons quelques années pour trouver des solutions pour l'avenir. Je veux mettre ce temps à profit pour discuter ouvertement et sans langue de bois de

la prévoyance-vieillesse ! Cela dit, je constate que ces dernières années, ce sont souvent les problèmes d'ordre technique - l'évolution démographique, les marchés financiers, l'évolution des taux d'intérêt - qui occupaient le premier plan lorsque la sécurité sociale était évoquée. Or, les questions essentielles ne sont pas techniques, même si elles sont importantes. Les questions essentielles sont des questions politiques : quel niveau de vie, quelle sécurité sociale entendons-nous garantir aux gens qui ont l'âge de la retraite ? Comment allons-nous traiter la génération du baby-boom qui arrive à l'âge de la retraite ? Quel niveau de vie jugeons-nous équitable ? Quel prix cela peut-il avoir ?

Nous devons aussi intégrer les mutations sociales dans notre réflexion. Depuis la création des assurances sociales, la terre a continué de tourner et le monde d'évoluer. Comment allons-nous tenir compte de la diversité sociale et des changements des modes de vie ? Comment prendre en considération la répartition des rôles entre les femmes et les hommes, la mobilité, la plus grande flexibilité des conditions de travail, le travail à temps partiel ? Sous quelles conditions faut-il vraiment garantir le maintien du niveau de vie habituel après le départ à la retraite ? Les questions de sécurité sociale ne concernent en fin de compte pas seulement les personnes en âge de partir à la retraite mais toute la population. Voyez par vous-mêmes : au cours des trois dernières années, 20 % des actifs ont eu contact avec l'AI, l'assurance-chômage ou l'aide sociale. S'agissant des familles, le risque de paupérisation augmente : il y a toujours plus de familles monoparentales, de jeunes chômeurs et un accroissement de la pauvreté chez les personnes à la veille de la retraite. Le Parlement veut en outre mieux asseoir la politique familiale en créant un nouvel article constitutionnel. Une chose est donc claire pour moi : même si l'AVS est notre plus importante œuvre sociale, nos discussions ne doivent pas se focaliser sur la sécurité au moment de la vieillesse. C'est pourquoi j'ai déjà lancé des réflexions de fond sur ces questions politiques au sein du DFI. Outre le financement durable de la sécurité sociale au moment de la vieillesse, il s'agit avant tout de trouver des réponses communes à ces questions.

L'un de nos objectifs doit être de renforcer la confiance chancelante dans l'AVS et le deuxième pilier en créant toute la transparence nécessaire quant aux responsabilités, aux sources de financement et aux facteurs de coûts. Lorsque l'on s'attaque à des réformes de ce genre, il ne faut pas seulement envisager des mesures du côté des prestations. L'une des raisons pour lesquelles les gens n'ont plus tellement confiance dans nos œuvres sociales est qu'ils pensent qu'ils ne recevront pas les prestations promises. Nous devons analyser les possibilités qui nous permettront de maintenir le niveau des prestations et d'apporter des améliorations adaptées aux groupes-cibles.

Für diese Arbeiten haben wir noch etwas Zeit: Die AHV braucht in den nächsten Jahren keine zusätzlichen Mittel. Und dieses Zeitfenster wollen wir

nutzen. Bis Mitte dieses Jahres werden weitere Studien zur Finanzierung der AHV vorliegen. Und noch bis Ende April läuft die Anhörung zum Bericht über die Zukunft der 2. Säule. Alle diese Studien und Ergebnisse sind wichtig als Basis für die dringend notwendige politische Diskussion. Sie werden im Herbst von uns mehr dazu hören.

2. Thema - IV

Die IV ist eine unserer wichtigsten Sozialversicherungen: Sie ist aus der Überzeugung heraus entstanden, dass wir als Gesellschaft nur so stark sind wie unsere schwächsten Glieder. Die jüngsten Revisionen der IV unter der Prämisse „Eingliederung oder Wiedereingliederung vor Rente“ erlauben eine bessere Integration der Betroffenen in den Arbeitsmarkt. Und es gelang uns, die Schuldenspirale zu stoppen.

Oberstes Ziel der Invalidenversicherung ist und muss es immer sein, dass jeder Mensch nach seinen Möglichkeiten autonom und in Würde leben kann. Dazu gehört in unserer Gesellschaft auch eine Erwerbsarbeit. Dafür sind wir auf die Wirtschaft angewiesen. Sie muss bereit sein, Teilzeitstellen mit niederem Anforderungsprofil und flexibler Ausgestaltung anzubieten.

Die bisherigen IV-Revisionen haben ihr Ziel erreicht: Seit 2006 sinkt die Zahl der laufenden Renten kontinuierlich. Dank der befristeten Erhöhung der Mehrwertsteuer bis 2017 wird die IV finanziell entlastet; ihre Schulden steigen nicht mehr an. Gleichzeitig konnte mit Inkrafttreten der 5. IV-Revision auch die Querfinanzierung durch die AHV aufgehoben werden. Die IV erhielt einen eigenen Ausgleichsfonds.

Auf Seite der Rentenbezügerinnen und -bezüger und Neurentner wollen wir in den nächsten sechs Jahren 17'000 IV-Empfängerinnen und -empfänger wieder in den Arbeitsmarkt eingliedern. Wir stehen hier noch ganz am Anfang, sind aber optimistisch dass wir das Ziel mit Unterstützung der Wirtschaft erreichen können. Gerade Ende Februar starteten wir zusammen mit den Arbeitgeberverbänden eine Informationskampagne. Die Unternehmen können auf eine ganze Reihe von Unterstützungsangebote der IV zählen, wenn sie entsprechende Arbeitsplätze zur Verfügung stellen. Falls sich zeigen sollte, dass trotzdem zu wenig passende Arbeitsstellen zur Verfügung stehen, wird der Bundesrat wohl erneut an die Wirtschaft gelangen.

Gleichzeitig läuft die Diskussion über den zweiten Teil der 6. IV-Revision, um die Finanzierung der IV nach 2017 sicherzustellen. Wie es bei dieser IV-Revision 6b weitergeht, die zurzeit von der zuständigen Nationalratskommission beraten wird, ist noch nicht ganz klar. Die Erfahrung lehrt, dass im Rahmen der Parlamentsdebatte noch Anpassungen möglich sind. Mir ist vor allem eines wichtig: Die Revision muss sozialverträglich sein.

3. Thema - KVG

Das Thema Krankenversicherung und Gesundheitskosten ist ein Dauerbrenner. Dabei dürfen wir nicht vergessen, dass wir ein qualitativ hochstehendes Gesundheitssystem haben, das wir weiter verbessern wollen: Stichwort Managed-Care-Vorlage am 17. Juni. Auch damit lässt sich das Kostenwachstum bremsen. Die steigenden Kosten im Gesundheitswesen sind aber in erster Linie auf die immer höhere Lebenserwartung und den medizinischen Fortschritt zurückzuführen, wovon wir alle profitieren. Dank der Medizin werden heute Krankheiten geheilt oder zumindest gelindert, die in früheren Zeiten unweigerlich zu einem raschen Tod führten.

L'assurance maladie est une assurance sociale qui permet d'éviter la médecine à deux vitesses. En Suisse, le bon traitement médical ne doit pas dépendre de l'état du compte de l'assuré. Il ne faut pas non plus que les primes grèvent le budget des ménages au-delà d'une certaine limite.

Je voudrais dire ici quelques mots à propos de la loi sur l'assurance-maladie (LAMal), qui est entrée en vigueur en 1996. La LAMal a introduit le principe de l'égalité des primes pour tous et le régime obligatoire qui s'y rapporte. Le principe qui sous-tend la LAMal est la solidarité, entre malades et bien portants, entre jeunes et personnes âgées. Les assurés vivent cette solidarité en payant leurs primes. Mais tous ont une responsabilité : les assurés comme les fournisseurs de prestations. Seul un comportement solidaire et responsable nous permettra de conserver notre bon système de soins et de garantir qu'il soit supportable.

A peine entré en fonction, j'ai été confronté au cas EGK, cette caisse maladie qui doit augmenter ses primes au 1er mai pour avoir effectué de mauvais calculs et enregistré trop de nouveaux assurés en raison de primes peu élevées. Dans ces circonstances, les appels à la caisse publique ne se sont pas fait attendre et l'initiative correspondante devrait être déposée prochainement. Lors de son traitement, il sera pour moi essentiel de réfléchir de manière approfondie à la question du système d'assurance-maladie. Notre système actuel et ses plus de 80 caisses fonctionne-t-il ? Qu'en est-il de la chasse aux « bons risques », de l'utilisation avisée de l'argent des assurés, du service ?

Des corrections nécessaires ont déjà été lancées. Une nouvelle loi permettra d'accentuer la surveillance des assureurs maladie et d'avoir plus de possibilités d'intervenir par rapport à leurs pratiques. C'est une nécessité, ainsi que l'a montré le cas EGK.

Dans le domaine de la santé aussi, un train de mesures a été lancé. A commencer par les soins intégrés, un sujet sur lequel nous voterons le 17 juin et sur lequel j'ai déjà eu l'occasion de communiquer.

Sécurité et renforcement de la qualité, tels sont les sujets prioritaires dans le domaine de la santé : des études internationales ont montré que dans le seul

secteur hospitalier, les erreurs médicales causent chaque année de nombreux décès. Le Conseil fédéral entend donc mettre sur pied, cette année encore, le premier programme national en matière de qualité. Et en 2013, nous prévoyons de transmettre au Parlement le message relatif à la stratégie en matière de qualité qui prévoit la création d'un Institut national de la qualité.

Mieux vaut prévenir que guérir, cela vaut également lorsqu'il s'agit de réduire les coûts. La loi sur la prévention permettrait d'éviter une grande partie des maladies chroniques comme les cancers, le diabète, l'ostéoporose ou les maladies cardiovasculaires.

Or actuellement, comme le démontre des études effectuées aux Etats-Unis, les coûts occasionnés par les malades chroniques représentent entre 70 et 80% des coûts annuels de la santé. En misant sur un changement des comportements, on pourrait en effet prévenir ou tout au moins retarder une part significative des nouveaux cas.

Les programmes de prévention visant à lutter contre l'alcoolisme et le tabagisme et à promouvoir une alimentation saine et l'exercice physique ont prouvé l'efficacité de ce type de programmes. Aujourd'hui, les dépenses publiques et privées en matière de prévention s'élèvent à 1,5 milliard de francs. La loi sur la prévention permettra d'investir une grande partie de ces dépenses de manière plus ciblée et plus coordonnée. Vous savez que si le Conseil national a décidé d'entrer en matière sur le projet de loi, le Conseil des Etats, lui, l'avait rejeté en première lecture.

Je suis heureux que nous abaissions une nouvelle fois le prix des médicaments. Cela permettra des économies annuelles de l'ordre de 240 millions de francs chaque année pendant les prochains trois ans. Ce qui ne m'a pas empêché de maintenir au sein du Conseil fédéral mon idée de repenser l'ensemble du système de fixation du prix des médicaments.

Je suis également satisfait que nous ayons réussi à éviter un référendum sur Tarmed.

C'est un succès que nous avons remporté en écoutant les différents avis, en dialoguant et en cherchant des solutions équitables. Telle est la recette qu'il faut également appliquer à l'initiative sur la médecine de famille. Les médecins de famille sont au cœur du système de soins de notre pays.

Tout changement appelle la bonne volonté de l'ensemble des acteurs, qui ne doivent pas s'accrocher à leurs exigences absolues. Le secteur de la santé est un secteur en perpétuelle mutation, il n'y a donc pas de solution définitive. Notre objectif doit être de développer le système afin de stopper la hausse des coûts, de renforcer la qualité et garantir les soins à chacun d'entre nous.

Je ne reviens pas non plus sur la décision de rembourser à nouveau les lunettes des enfants et des jeunes de moins de 18 ans par l'assurance-

maladie obligatoire. Une nouvelle expertise a en effet montré que la plupart des défauts visuels qui ne sont pas liés à une maladie primaire doivent être traités chez un enfant pour éviter des complications .

4. A propos de la formation

Il y a dix jours, j'ai eu le plaisir d'inaugurer à Singapour l'institut SEC de l'EPF dédié à la planification des métropoles. C'est une belle preuve de la volonté d'innover de nos hautes écoles.

Cette volonté est également le moteur des parcs d'innovation qui doivent être créés en Suisse romande comme en Suisse alémanique. Il s'agit de plateformes de recherche et d'innovation communes aux entreprises et aux hautes écoles. Ces parcs nous permettront de garantir que le savoir acquis sera exploité pour mettre au point des produits concrets.

Pour la formation, le Conseil fédéral a adopté un projet de 23,9 milliards de francs pour la période 2013 -2016. Cette somme correspond à environ 10 % du budget annuel de la Confédération. Cela représente aussi 50 % de plus qu'il y a encore dix ans. Et je vous l'affirme : c'est de l'argent bien placé. Place industrielle et place du savoir, la Suisse a besoin d'hommes et de femmes au bénéfice d'une excellente formation. C'est la seule manière de rester compétitifs, non seulement au niveau économique, mais également en tant que place internationale de la recherche. J'ai l'ai dit au début de cet exposé et je le répète : la formation favorise l'égalité des chances. Et l'égalité des chances, c'est le ciment de toute société.

5. A propos de la culture

Je termine cette vue d'ensemble par la culture. « Typique », vous direz-vous peut-être. Car la culture, c'est ce qu'on consomme lorsqu'on a encore le temps de le faire. Et bien non : la culture, on ne la consomme pas, en premier lieu, on la vit.

Bien sûr que la culture a besoin d'un cadre administratif, de secteurs clairement définis que la Confédération s'attelle à promouvoir. Le message culture vise notamment à renforcer la diversité culturelle et à améliorer l'accès à la culture. Un des moyens de renforcer l'accès à la culture est de mieux faire connaître et encourager les artistes de tous les domaines notamment grâce aux nouveaux prix et distinctions octroyés au niveau national. Je viens de nommer le jury pour la danse et la sélection pour le jury du prix de la littérature est pratiquement terminée. Quant au prix du cinéma suisse, il va trouver un nouveau lieu qui permettra de lui donner une visibilité accrue et de stimuler ainsi encore davantage la création cinématographique. Enfin, il me tient également à cœur de promouvoir la musique chez les jeunes. L'initiative correspondante a été retirée en faveur d'un bon contre-projet. C'est une belle réussite.

En tant que conseiller fédéral, j'accorderai une grande importance à la culture. Pas seulement lors des lectures, des premières et lors des festivals, mais au quotidien. Car je sais qu'une ville ou un pays n'est pas qu'un lieu de vie ou de travail mais qu'ils représentent aussi une valeur culturelle.

Notre culture est à la base de la cohésion de notre société et de notre volonté commune à nous développer et à développer la communauté. Car se développer, c'est la seule manière de garantir sécurité et stabilité.